

tance de cette question, il fit appel au zèle et au dévouement de tous, et il appela sur les congressistes, la bénédiction du Père céleste. Puis le Rév. P. Doyon, O. P. brièvement — en l'absence du Rév. P. Ladislas, O. F. M., rappela aux fidèles, leurs devoirs comme citoyens et comme membres de la Société de Tempérance, sur le sujet de la Tempérance, surtout celui de la dénonciation de ceux qui n'observent pas les lois, et qui sont des ennemis de la société.

Aucune des séances du Congrès ne fut plus touchante que celle-là. Pendant que l'Evêque offrait l'Hostie Sainte, sacrifice d'*expiation* pour les péchés d'intempérance, sacrifice *eucharistique* pour les bienfaits reçus, sacrifice d'*impé- tration* pour les grâces nécessaires, les prêtres, dans les stalles du chœur, récitaient leur bréviaire, ou, avec les fidèles de la nef, égrenaient le chapelet, pour le succès de *la cause*. Et il ne paraît pas téméraire de penser que si le Congrès a eu le succès qu'ont raconté les journaux, et s'il produit les heureux résultats que l'on peut légitimement espérer, il l'aura dû, pour la plus grande part, aux résolutions prises, ce matin du 10 septembre, au pied de l'autel, sous la main bénissante du Père de la famille diocésaine, et à la voix du Missionnaire de la Tempérance.

La troisième manifestation solennelle eut lieu, le mercredi soir, à la Cathédrale : elle était la séance de clôture. Venant après les séances du travail dont nous parlerons plus loin, elle apportait à tous, après une journée de rude labeur, la joie d'entendre les "invités". L'on avait tenu à demander à des voix étrangères — non certes à la cause de la Tempérance, mais au diocèse — et par là, plus désintéressées, de répondre à cette question : " Pourquoi Sa Grandeur Mgr de Saint-Hyacinthe a-t-il raison d'enrôler les enfants dans la Société de Tempérance ? "

Monsieur l'Abbé P. Desrosiers, curé de St-Pierre-aux-Liens, à Montréal, apporta la première réponse : " Pour préserver la vie *morale* des enfants ". L'intempérance étant l'occasion plus ou moins directe de beaucoup de péchés, l'on comprend aisément qu'il importe de soustraire l'enfant à son emprise, en l'enrôlant dans une société qui lui procurera les secours nécessaires.

Monsieur le Juge F. X. Lemieux, de Québec, devait apporter la réponse " Pour préserver la vie *intellectuelle* des enfants ". Retenu à Québec par des devoirs plus impérieux,